

Procès-verbal
Du 22 septembre 2008
à Pérols sur Vézère

Présents

BROUSTE Daniel, CHASSAING Martine, CHASTAGNOL Jacques, CHAUMONT Michelle, DESGRANGES Baptiste, FAURE Dominique, FONFREDE Alain, FOURNET Pierre, GOURDON Albert, GUILLOU Michèle, JOFFRE Jacques, LAGNITRE Pierre, LAURENT André, LEDUC Bernard, LOGE Jean-François, ORLIANGES Jean-Christophe, PETIT Christophe, PIERRUGUES Josette, PLAS Marcel, POUYAUD Bernard, PRAUD Jack, PRABONNEAU Sylvie, SENEJOUX Philippe, TERRACOL Danielle, VITRAC André. DAVY Agnès donne pouvoir à PRABONNEAU Sylvie.

Absents : BILLOT Marie-Josée, CHAMPEAUX Jean-Marc, CLOUP Jean-Guillaume, HOUTH Catherine, MAZIERE Daniel, MILLET Marianne, PIVA Joseph, RAZEL Denis, ROUBEIX Jean-Claude, TERRACOL Catherine,

Secrétaire de séance : SENEJOUX Philippe

Après l'approbation du dernier procès-verbal en date du 4 juillet 2008 à l'unanimité de ses membres présents, le Président propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

Retrouvance

Mme Prabonneau rappelle les grands principes du projet Retrouvance :

« Retrouvance » est une marque de produit touristique déposée par l'ONF relative à un circuit de randonnée accompagnée pour petit groupe de 14 personnes environ. La prestation porte sur de l'hébergement en gîte d'étape public de grande qualité (chambre individuelle avec sanitaire,...), en pension complète avec transport de bagages. Toutes ces prestations sont assurées par un logisticien.

Sur le Plateau de Millevaches, cinq gîtes ont été identifiés sur les communes de Bonnefond (aménagé par l'ONF), Millevaches, Peyrelevade, Gioux et Croze. Les gîtes sont occupés par des randonneurs qui font un circuit accompagné (séjour est commercialisé sous le nom de Retrouvance), par des randonneurs et des individuels qui louent le gîte à la nuitée.

Projet Millevaches :

Le gîte est propriété de la commune de Millevaches. La Communauté de Communes par modification de ses statuts en septembre 2007 réhabilite le gîte.

La gestion du gîte sera :

- soit assurée directement par la Communauté de Communes. Dans ce cas, la Communauté supporte l'intégralité des recettes et charges. L'ONF verse une somme correspondant au nombre de nuitées occupées par les groupes « Retrouvance ».
- soit confiée à l'ONF moyennant le versement à la Communauté d'un loyer annuel correspondant aux charges de remboursement de l'emprunt. Dans ce cas, l'ONF supporte l'intégralité des charges et recettes.

La communauté de communes souhaitant que l'ONF opte pour la 2^{ème} solution.

Une étude architecturale du bâtiment sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel a permis de définir la disposition des locaux et des coûts prévisionnels d'aménagement.

ESTIMATIONS	MILLEVACHES
DEMOLITION - GROS ŒUVRE - ENDUIT	86 000,00 €
CHARPENTE - COUVERTURE	6 000,00 €
MENUISERIE BOIS	36 000,00 €
PLATRERIE - ISOLATION	23 000,00 €
CARRELAGE - FAIENCE	16 000,00 €
PEINTURE	11 000,00 €
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	19 700,00 €
CHAUFFAGE ELECTRIQUE	10 200,00 €
POELE BOIS	4 000,00 €
VMC SIMPLE FLUX	2 500,00 €
EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE	15 600,00 €
PLOMBERIE SANITAIRE	14 500,00 €
TOTAL H.T.	244 500,00 €
Maîtrise d'œuvre, contrôle SPS Assurance dommage ouvrage (17%)	41 565,00 €
Mobilier	20 000,00 €
TOTAL GLOBAL H.T.	306 065,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

(établi sur un premier coût prévisionnel de travaux de 329 000 euros)

ETAT (35%) : 113 960 euros

CONSEIL REGIONAL (24%) : 80 340 euros

CONSEIL GENERAL (11%) : 36 000 euros

FONDS PROPRES (30%) : 98 700 euros :

Différentes étapes réalisées à ce jour :

- étude globale par le PNR (faisabilité économique, identification des gîtes...)
- étude de faisabilité architecturale par le PNR (esquisses de plans, évaluation des coûts)

Prochaines étapes :

- étude de maîtrise d'ouvrage (réalisation des plans définitifs, rédaction des cahiers d'appel d'offre, préparation des permis de construire) réalisée par un groupement de commande des maîtres d'ouvrage. Un groupement de commande est un groupement de collectivités qui ont des besoins identiques et qui s'associent pour réaliser une commande ; un coordonnateur est désigné au sein des membres du groupement)
- dépôt des dossiers de demande de subvention
- dépôt du permis de construire
- procédure d'appel d'offre pour les travaux

Elle présente ensuite une proposition de protocole qui définit le cadre global de l'opération et une proposition de groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

1. d'autoriser M. le Président à signer le protocole d'accord entre la communauté de communes des Sources de la Creuse, la commune de Gioux, la commune de Croze, la communauté de communes « Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur », la commune de Millevaches, la commune de Peyrelevade, l'Office National des Forêts et le PNR Millevaches en Limousin.

2. de valider le projet architectural présenté le 19/05/08, sous réserve d'une inversion de la chambre 1 du rez-de-chaussée avec le local technique et d'un aménagement du gîte dans les normes d'un gîte de séjour 3 épis (au regard notamment de l'aménagement et de l'équipement de la cuisine).
3. d'approuver le coût global des travaux estimé à 1 912 330.00 €.
4. d'approuver la création du groupement de commande en application de l'article 8 du code des marchés publics entre la communauté de communes des Sources de la Creuse, la communauté de communes « Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur », la commune de Peyrelevade et l'Office National des Forêts au titre de la maison forestière de Larfeuil (commune de Bonnefond).
5. d'autoriser la signature par Monsieur le Président d'une convention de groupement de commande entre ces dites collectivités publiques ainsi que de tout acte s'y rapportant.
6. de désigner l'ONF comme coordonnateur du groupement de commande.
7. de retenir les noms de MM CHASTAGNOL Jacques en tant que titulaire et de M. LAURENT André en tant que suppléant comme membres de la CAO du groupement de commande. En dehors du rôle réglementaire de la CAO, les membres valideront le dossier de consultation.
8. de donner délégation au représentant de l'ONF en tant que coordonnateur du groupement pour lancer la consultation et notifier le marché correspondant suivant l'avis de la CAO.
9. d'autoriser M. le Président à engager les démarches nécessaires de demande de demande de soutien financier et de dépôt de dossier de demande de permis de construire.

Tourisme

Convention de renouvellement de mise à disposition d'un local à la Communauté de Communes par la Commune de Bugeat

Le Président donne lecture de la convention d'occupation à titre gracieux du local accueillant l'office de tourisme cantonal de Bugeat, et propose de modifier l'article 4 pour permettre que la convention soit reconduite de manière tacite si aucune dénonciation n'est demandée.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Mme GUILLOU donne ensuite quelques détails concernant le tourisme

Fréquentation des sites touristique de la saison

Le site des Cars a accueilli 3 250 visiteurs en 2008, soit une baisse de 20% par rapport à l'année 2007, due en totalité à une mauvaise fréquentation du mois de juillet. La plage de Viam a accueilli 3800 baigneurs et celle de Tarnac 550.

Panneautage des sites granitiques

Elle signale également que le projet de panneautage des sites touristiques granitiques avance. Une rencontre est prévue à la fois avec le PNR et le Pays Haute-Corrèze pour garder une cohérence dans les panneaux d'interprétation des sites et les panneaux de randonnée pédestre ainsi que pour optimiser un plan de financement.

Spectacle au Cars

Concernant le spectacle au site des cars pour 2009 sur Marius Vazeilles, les subventions sont sollicitées auprès du Conseil Général, du PNR et du Conseil Régional et de l'ONF. Il est précisé que la réalisation de ce spectacle est conditionnée à l'accord de la famille Vazeilles.

Plage de Viam

Suite à une rencontre avec l'EDF, les aménagements paysagers proposés (belvédère, solarium, plage de sable fins) devront faire l'objet d'une présentation détaillée pour accord.

Voirie

M. JOFFRE rend compte des résultats de la commission d'appel d'offre et de la commission voirie.

La commission voirie propose de retenir l'entreprise COLAS présentant la meilleure offre tarifaire pour une prestation équivalente, sur les 5 entreprises qui ont répondu.

Résultat d'appel d'offre sur les voiries qui ont obtenu des subventions:

nom de la voie	Commune	linéaire en ml	estimation H.T.	résultat C.A.O.	CG	DGE	remarque
VIC 9 section 32	Millevaches	705	21 078	15 556	8 431		tranche conditionnelle
VCIC 5 option	Bonnefond Pérols	300	32 826	26 104		31 770	option
VCIC 5 S 13 14	Bonnefond Pérols	2060	73 075	104 263			Tranche
VCIC 17 section 28	St Merd les Oussines	1 990	60 460				18 138

Résultat d'appel d'offre sur les voiries qui n'ont pas de subvention :

nom de la voie	Commune	linéaire ml	estimation H.T.	résultat CAO	CG	DGE	remarque
VCIC 1 S1	Viam	2 900	95 105	72 750			T.conditionnelle
VCIC 2 S05a	Tarnac	620	18 043	14 682			T.conditionnelle
VCIC 12 S41 42	Sornac	3 430	85 486	61 926			T.conditionnelle

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition. Il est signalé un report possible du goudronnage aux beaux jours suivant l'avancée des travaux cet automne.

La commission propose par ailleurs de réaliser les travaux sur VCIC 12 (Sornac) vu l'état dégradé de cette route. Le maire de Sornac pense qu'il est préférable de purger la route et permettre le tassement pour réaliser les travaux plus solides l'an prochain.

Le maire de Tarnac signale l'état dégradé de la VCIC 2 à Larfeuill. Il est proposé de faire un enrobé sur la partie concernée.

Entretien de la voirie

Certaines communes n'ont pas de matériel pour l'entretien de la voirie. D'autres n'ont pas suffisamment de moyens humains pour entretenir correctement les voies transférées.

Une étude comparative peut être menée pour trouver une solution soit :

- en créant un service interne à la communauté de commune sur la compétence voirie (entretien, marchés public, compétence technique et administrative...) avec en vue la disparition des services de la DDE. Il s'agira dans cet optique de réfléchir également à une étude comparative entre l'achat du matériel nécessaire ou la location de ce matériel.
- En confiant la totalité de l'entretien de la voirie à un prestataire privé.
- En revoyant totalement la convention d'entretien passée avec les communes pour une répartition adaptée.

Coût moyen de l'entretien : environ 20 000 à 25 000 €/km pour le reprofilage, le bicouche etc..

Proposition d'axes de travail en travaux d'investissement.

- privilégier le renforcement (assise et matériau durable dans le temps) par rapport au linéaire
- mettre en vert la totalité d'une voie plutôt que de se disperser sur plusieurs voies.
- avoir la maîtrise foncière de l'assiette avant les travaux (abandon de terrain)

Signalisation routière

Suite à plusieurs demandes de communes concernant le remplacement ou le complément de panneaux de signalisation directionnelle notamment sur des voiries communales (mise en place par la communauté lors d'une opération ponctuelle), le Président propose de faire un point sur les besoins de chaque commune pour faire un achat groupé, chaque commune prenant à sa charge les coûts correspondant à ses besoins. Sur la voirie communautaire, la signalisation de police reste à la charge de la communauté de communes.

Demande de transfert d'une voirie

La commune de Bellechassagne signale que la VCIC 11 ne présente pas d'intérêt communautaire et propose de reprendre cette route à sa charge et d'en proposer une autre (reliant la RD80 à la RD21) correspondant beaucoup plus à l'intérêt communautaire et en bon état.

Le retour d'une voirie dans le champ de compétence communale nécessite une modification des statuts communautaires et une évaluation du transfert de la charge que la communauté de communes devrait verser à la commune. Cette dernière continuerait à verser les charges à la communauté de communes évaluées lors du premier transfert.

La question est posée sur la pertinence de la partie restante de la VCIC 11 sur Sornac. M. Laurent propose de simplement d'ajouter la voirie communale proposée dans les compétences de la communauté de communes. Des remarques sont faites sur les conséquences de cette proposition, signalant que chaque commune pourrait alors faire une demande en ce sens.

M. le Président propose aux délégués de Bellechassagne d'en discuter lors de leur prochain conseil municipal et de revoir cette question au prochain conseil communautaire.

Projet source de la Vienne

Une modification du plan de financement nécessite une nouvelle délibération.

Nature des recettes	Montant	%	Si financement acquis, cocher la case
Etat (diren acquis 2007 ch 153) :	1 500,00	9,81	<input checked="" type="checkbox"/>
Région	3 821,63	25,00	
Département CG 19	1 528,65	10,00	
Europe (feder M45)) :	5 350,28	35,00	
Autres financements publics (préciser) :		0,00	
Total financements publics	12 200,56	80,00	
Autofinancement	3 057,30	20,00	
Emprunt		0,00	
Total Maître d'ouvrage	3 057,30	20,00	
Privés (préciser)		0,00	
Coût Total HT	15 286,50	100,00	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité ce nouveau plan de financement.

Décision modificative budgétaire

Il s'agit d'inscrire au budget les subventions reçues de la CAF et de la MSA concernant les projets jeunes

Article 7478 - 14 000 €

Article 6574 14 000 €

Questions diverses

▪ **Délégué SYMA A89**

Suite à la proposition du groupe de travail sur le SYMA A89, il est proposé que le Président Pierre Fournet soit représentant au bureau syndical du SYMA A89.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'approuver cette proposition

▪ **Poste de direction.**

M. André Laurent demande ce qu'il en est du renouvellement du poste de Mme Laurence Coudert. Le Président répond que la décision est imminente, et signale qu'il a réuni un jury de sélection pour accueillir 4 candidats (M. Cassé, M. Celle, Melle Coudert et Mme Mauries). Il précise que le président est seul habilité à prendre cette décision.

▪ **Ordures Ménagères**

Mme Danielle Terracol signale que depuis le dernier conseil communautaire, un courrier très clair du SIRTOM d'Egletons a été reçu et confirme que les deux communes de Tarnac et Toy Viam sont invitées à trouver un autre système de ramassage des ordures ménagères. Une demande a été faite auprès du SIRTOM de Treignac.

Messieurs André Laurent et Jacques Chastagnol (chacun représentant au sein des SIRTOM de Treignac et d'Egletons) expliquent qu'aucune décision définitive n'est encore prise, sachant que la réflexion est complexe. La principale raison du SIRTOM d'Egletons reste géographique et révèle un problème organisationnel.

M. André Laurent regrette qu'aucune rencontre entre les SIRTOM n'ait eu lieu pour une réflexion d'ensemble sur le territoire. Le SIRTOM de Treignac a actuellement un endettement qui le pousse à réfléchir et veut prendre toutes les assurances nécessaires avant de s'engager.

▪ **Prochain conseil communautaire :**

Mme Prabonneau demande à ce qu'un temps important soit consacré à la commission service lors du prochain conseil communautaire, afin de pouvoir discuter sur les projets en cours.

M. le Président signale que la communauté de communes d'Ussel-Meymac a également demandé à intervenir lors du prochain conseil communautaire pour la création d'un centre nautique.

Le Président

Pierre FOURNET